



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

PÔLE JURIDIQUE PROCES-VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion en présentiel au siège du District de Football de la Haute-Vienne du 17 juin 2026 à 18H00, relatif au statut des jeunes pour les équipes de Départemental 1 (D1) et Départemental 2 (D2).
PV n° 6

Présents : MME BERSOUX Isabelle – MM. LATOUR Marc - Stéphane HIRAT - DECONDE Johnny - PARTHONNAUD Christian.

Excusés : MM. GIRAUD Marc et MISTOIH Camaridine

Absent :

Selon les articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF,
[...] les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique envoyé d'une adresse mail officielle du club. A la demande de la Commission d'Appel, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. [...]
Le droit d'examen étant de 100 euros (Tableau relevé des droits financiers saison 2023/2024).

STATUT DES JEUNES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE EQUIPES DEPARTEMENTALES 1 ET 2 (D1 ET D2)

Le statut des jeunes a été mis en place dans un but, d'une part de structurer les clubs et d'autre part de préparer ceux qui évoluent en Départemental 1 (D1) aux obligations en matière d'équipes de jeunes en cas d'accession en Régional 3 (R3) et d'accession pour les clubs de D2 en D1.

Au cours de la saison 2025/2026, **quatre (4) mails** (Messagerie Officielle club) ont été adressés aux clubs de D1 et D2 afin de connaître leur situation en matière d'équipes de jeunes. A savoir le nombre d'équipe U13 et U11 engagée (en fonction du niveau de l'équipe D1 ou D2), le nombre de licencié(e)s dans les catégories U6 à U9 et le nom, prénom et diplôme du RTJ Responsable Technique Jeunes désigné.

- 1er mail le 18/09/25 (18:02)
- 2ème mail le 19/11/25 (17:55)
- 3ème mail le 24/02/26 (10:29)
- 4ème mail le 25/03/26 (17:52)

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

1 – Obligations des clubs de D1

(Article 3 du statut des jeunes)

[...]

Les clubs dont l'équipe représentative senior dispute le championnat départemental de D1 ont l'obligation d'engager dans les compétitions officielles du District des équipes de jeunes.

- 1 équipe U13 G. ou F. (Foot à 8),
- 1 équipe U11 G. ou F. (Foot à 8),
- 1 école de Football (avec un minimum de 10 licencié(e)s entre U6 et U9 - Foot à 5 ou Foot à 4),
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé au minimum du DF coach jeunes, ou (Equivalence CFF2 jusqu'au

30/06/27) et possédant la licence éducateur fédéral. (Mise en conformité avec les nouvelles équivalences des diplômes Fédéraux du 01/07/2023 au 30/06/27).

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes et Groupements, au sens des articles 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

[...] (Le nombre minimum de licencié par club est de 5 pour une équipe à 11 et de 3 pour une équipe à 8 – Article 8 – 1.2 des RG du District de Football de la Haute-Vienne – Entente et Groupement)

2 – Obligations des clubs de D2

(Article 3 du statut des jeunes)

[...]

Les clubs dont l'équipe représentative senior dispute le championnat départemental de D2 ont l'obligation d'engager dans les compétitions officielles du District des équipes de jeunes.

- 1 équipe U11 G. ou F. (Foot à 8)

- 1 école de Football (avec un minimum de 10 licencié(e)s entre U6 et U9 - Foot à 5 ou Foot à 4)

- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé au minimum du CFI U10/U13, ou (Equivalence Module U9/U11 jusqu'au 30/06/27) et possédant la licence éducateur fédéral. (Mise en conformité avec les nouvelles équivalences des diplômes Fédéraux du 01/07/2023 au 30/06/27).

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes et Groupements, au sens des articles 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

[...] (Le nombre minimum de licencié par club est de 5 pour une équipe à 11 et de 3 pour une équipe à 8 – Article 8 – 1.2 des RG du District de Football de la Haute-Vienne – Entente et Groupement)



Après examen des réponses reçues et vérifications des données, la situation définitive a été étudiée après le 30 avril 2026, date butoir de fin d'enregistrement des licences. Cet état est répertorié dans les tableaux ci-dessous, joints au présent.

STATUT DES JEUNES DES CLUBS DE D1

ES BEAUBREUIL 1 (540403)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	6	7	13	29	1 équipe U13 2 équipes U11
U12	11	5	16		
U11	13	3	16	27	Mail reçu le : Absence de réponse RTJ non désigné
U10	10	1	11		
U9	3	0	3	19	
U8	8	0	8		
U7	8	0	8		
U6	0	0	0		

AS AMBAZAC (509527)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	2	0	2	18	1 équipe U13 2 équipes U11
U12	15	1	16		
U11	14	4	18	24	Mail reçu le : 24/02/26 RTJ désigné : MANDON Mathieu – 1102435851 – EF 25/09/25 - CCFISE
U10	5	1	6		
U9	9	0	9	24	
U8	5	1	6		
U7	0	3	3		
U6	5	1	6		

LIMOGES LANDOUGE FOOT (522163)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	13	0	13	25	1 équipe U13 (Entente Aurence Roussillon) 2 équipes U11
U12	11	1	12		
U11	15	0	15	24	Mail reçu le : 19/09/25
U10	8	1	9		
U9	10	0	10	33	RTJ désigné : COINDEAU Patrick – 1129326646 - EF 24/06/25 - DFCS
U8	14	0	14		
U7	6	0	6		
U6	3	0	3		

AS NEXON (509539) - GJFPN (553678) - USRA LA ROCHE L'ABEILLE (520137)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	2 (1)	0 (0)	3	9	1 équipe U13 (GJ) 2 équipes U11 (GJ)
U12	0 (6)	0 (0)	6		
U11	10 (8)	0 (0)	18	31	Mail reçu le : 22/09/25
U10	6 (5)	2 (0)	13		
U9	8 (1)	1 (0)	19	30	RTJ désigné : THEVENY Frédéric – 1110334009 – EF 11/08/25 - CCFISE
U8	4 (0)	0 (0)	4		
U7	5 (1)	0 (0)	6		
U6	1 (0)	0 (0)	1		

FCC ORADOUR/VAYRES (546434)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	10	3	13	31	2 équipes U13 (Ententes SEREILHAC) 2 équipes U11
U12	10	8	18		
U11	6	6	12	20	Mail reçu le : 22/09/25
U10	6	2	8		
U9	7	2	9	25	RTJ désigné : LEYSENNE Marine - 2543802230 – EF 20/06/25 - DFCS
U8	8	1	9		
U7	3	0	1		
U6	5	1	6		

CA RILHAC RANCON (520169)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	14	13	27	55	4 équipes U13 (dont 2 Féminines) 3 équipes U11
U12	15	13	28		
U11	11	0	11	32	Mail reçu le : 24/09/25
U10	13	8	21		
U9	19	2	21	58	RTJ désigné : MUNOZ RUIZ Nicolas - 2543392057 – EF 20/06/25 - DFCS
U8	12	0	12		
U7	20	2	22		
U6	3	0	3		

JS LAFARGE (519926)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	19	7	26	41	2 équipes U13 5 équipes U11 (dont 1 Féminines entente Limoges Foot)
U12	13	2	15		
U11	22	3	25	48	Mail reçu le : 24/02/26
U10	15	8	23		
U9	16	1	17	58	RTJ désigné : OUAHBI Yassir – 2543753823 – TR 12/09/25 - BMF
U8	18	3	21		
U7	11	0	11		
U6	9	0	9		

ES NIEUL SAINT GENGE (509974) – Ecole Foot de la Glane (561078)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	13 (3)	1 (1)	18	25	2 équipes U13 (Entente Ecole Foot de la Glane) 2 équipes U11 (Entente Ecole Foot de la Glane)
U12	6 (1)	0 (0)	7		
U11	6 (4)	0 (0)	10	26	Mail reçu le : 21/09/25
U10	8 (8)	0 (0)	16		
U9	6 (9)	1 (2)	18	46	RTJ désigné : MOREAU Nicolas - 1110733228 – EF. 01/07/25 - DFCJ
U8	3 (7)	0 (0)	10		
U7	4 (3)	1 (0)	8		
U6	3 (6)	1 (0)	10		

AS AIXE/VIENNE (500370)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	17	1	18	39	4 équipes U13 (Dont 2 en entente St Priest/Aixe) 4 équipes U11
U12	21	0	21		
U11	31	0	31	49	Mail reçu le : 20/11/25
U10	17	1	18		
U9	25	1	26	46	RTJ désigné : FRUGIER Eric - 1110334313 – TR 24/09/25 - BEF
U8	8	0	7		
U7	8	0	7		
U6	8	0	6		

FC PAYS AREDIEN (560189)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	11	0	11	16	1 équipe U13 2 équipes U11
U12	5	0	5		
U11	18	1	19	28	Mail reçu le : 22/09/25
U10	8	1	9		
U9	9	2	11	42	RTJ désigné : VERCHER ROSELLO Serge - 1839732149 – EF 19/09/25 - DFCS
U8	13	1	14		
U7	12	0	12		
U6	5	0	5		

FC OCCITANE (550210)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	12	0	12	27	2 équipes U13 (Dont 1 Féminines) 2 équipes U11
U12	3	12	15		
U11	7	4	11	24	Mail reçu le : 27/03/26
U10	12	1	13		
U9	3	1	4	26	RTJ désigné : RADURIAU Cédric – 1110890679 - EF 30/07/25 – CCFI6 (Diplôme non conforme)
U8	12	0	12		
U7	6	1	7		
U6	3	0	3		

LIMOGES FOOT (560360)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U13	21	1	22	42	3 équipes U13 4 équipes U11 (dont 1 entente LAFARGE)
U12	19	1	20		
U11	15	3	18	42	Mail reçu le : Absence de réponse
U10	20	4	24		
U9	16	2	18	41	RTJ désigné Foot2000 : LASSUDRIE Christophe – 1142425676 – TN 29/10/25 - DES
U8	10	1	11		
U7	10	0	10		
U6	1	1	2		

Analyse des clubs de Départemental 1 (D1) :

► Le club de l'ES BEAUBREUIL (540403)

Mentionnons que l'équipe seniors masculin 1 du club évoluait en Départemental 1 (D1) la saison précédente.

Aucun responsable technique jeunes (RTJ) n'a été désigné par le club suite aux différents mails et aucune mention d'un RTJ ne figure sur Foot2000 pour le club.

Le club de l'ES BEAUBREUIL se trouve en situation irrégulière pour la première année, saison 2025/2026.

La commission déclare le club de l'ES BEAUBREUIL en première année d'infraction au regard des obligations en matière du statut des jeunes (RTJ non désigné).

Il sera proposé au prochain Comité de Direction du District de Football de la Haute-Vienne une déclaration en 1^{ère} année d'infraction ayant pour conséquence une amende financière de 50 € fixée par le barème financier, sanction prévue par le statut des jeunes, article 4.

► Le club du FC OCCITANE (550210)

Mentionnons que l'équipe seniors masculin 1 du club évoluait en Départemental 1 (D1) la saison précédente.

Le club a déclaré comme responsable technique jeunes (RTJ) M. RADURIAU Cédric (1110890679). Ce dernier est titulaire d'une licence Educateur Fédéral et possède le diplôme CCFI6.

Le club du FC OCCITANE se trouve en situation irrégulière pour la première année, saison 2025/2026.

La commission déclare le club du FC OCCITANE en première année d'infraction au regard des obligations en matière du statut des jeunes (Diplôme du RTJ non conforme).

Il sera proposé au prochain Comité de Direction du District de Football de la Haute-Vienne une déclaration en 1^{ère} année d'infraction ayant pour conséquence une amende financière de 50 € fixée par le barème financier, sanction prévue par le statut des jeunes, article 4.

STATUT DES JEUNES DES CLUBS DE D2 A

SC VERNEUIL/MIENNE (520964)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	16	2	18	34	3 équipes U11 Mail reçu le : 19/09/25
U10	14	2	16		
U9	16	0	16	40	RTJ désigné : CASTANEDA NUNEZ José - 1109308201 – TR 17/08/25 - BMF
U8	6	1	7		
U7	8	0	8		
U6	9	0	9		

LUSSAC LES EGLISES (544368)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0	0	0	0	0 équipe U11 Mail reçu le : Absence de réponse
U10	0	0	0		
U9	0	0	0	0	RTJ désigné : Absence
U8	0	0	0		
U7	0	0	0		
U6	0	0	0		

LIMOGES CAPO 1 (560164)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0	0	0	0	0 équipe U11 Mail reçu le : Absence de réponse
U10	0	0	0		
U9	0	0	0	0	RTJ désigné : Absence
U8	0	0	0		
U7	0	0	0		
U6	0	0	0		

AS SAINT JUNIEN 2 (523322)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	13	1	14	30	2 équipes U11 Mail reçu le : 09/03/26
U10	15	1	16		
U9	13	1	14	48	RTJ désigné : COLOMBIER Jérôme – 1101118825 – TR 23/06/25 BMF
U8	14	0	14		
U7	10	3	13		
U6	7	0	7		

VIGENAL FC LIMOGES (580780) - GJ PANAZOL/VIGENAL (564819) – AS PANAZOL (507113)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	14 (17)	0 (0)	31	64	2 équipes U11 Mail reçu le : Absence de réponse
U10	13 (17)	0 (3)	33		
U9	17 (19)	1 (2)	39	103	RTJ désigné Foot2000 : BLANCHON Philippe – 1110331879 – TR 11/08/25 - BEF <u>Nota</u> : Le GJ ne couvre que les catégories U12 à U18
U8	14 (8)	1 (2)	25		
U7	17 (10)	0 (0)	27		
U6	4 (8)	0 (0)	12		

US COUZEIX CHAPTELAT 3 (546431)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	17	0	17	40	3 équipes U11 Mail reçu le : 26/02/26
U10	23	0	23		
U9	15	1	16	52	RTJ désigné : OUKATTOU Youssef – 1129347081 – TR 10/08/25 - BEF
U8	14	1	15		
U7	14	0	14		
U6	7	0	7		

BELLAC BERNEUIL ST JUNIEN LES COMBES (580850) – GJ FUN 87 (551395) - CAM FOOT 87 (517603) - US LE DORAT (518454)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	11 (0)(2)	1 (0) (0)	14	23	2 équipes U11 (FUN 87) Mail reçu le : 30/03/25
U10	7 (0) (1)	0 (0) (1)	9		
U9	4 (0) (0)	0 (0) (0)	4	17	RTJ désigné : LUSSAT Cédric – 1109300541 – EF 11/08/25 - DFCS
U8	5 (0) (2)	1 (0) (1)	9		
U7	2 (0) (0)	0 (0) (0)	2		
U6	0 (0) (1)	1 (0) (0)	2		

MAYOTTE FC LIMOGES (590688) – LAF (564517) - ALOUETTE LIMOGES (521083)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	1 (11)	0 (0)	12	23	2 équipes U11 (GJ) Mail reçu le : 12/12/25
U10	0 (11)	0 (0)	11		
U9	1 (5)	0 (0)	6	22	RTJ désigné : ANGEMONT Thierry - 2339985797 – TR 31/07/25 - BEF
U8	0 (11)	0 (0)	11		
U7	1 (2)	0 (0)	3		
U6	0 (2)	0 (0)	2		

JA ISLE 3 (509585)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	18	0	18	31	3 équipes U11 Mail reçu le : 29/09/25
U10	13	0	13		
U9	12	1	13	33	RTJ désigné : TEREYGEOL Mathieu - 2543833992 – EF 19/09/25 - DFCS
U8	9	1	10		
U7	8	0	8		
U6	2	0	2		

AS ST JOUVENT (529670)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0	0	0	3	2 équipes U11 (Entente avec Nantiat / Compreignac) Mail reçu le : 17/04/26
U10	2	1	0		
U9	0	1	0	10	RTJ désigné : PERRIOT Christophe – 1110338862 – EF 11/08/25 - DFCS
U8	1	0	0		
U7	2	2	0		
U6	3	1	0		

CA ST VICTURNIEN (513703) – EF du Val de Vienne (549980) – FC ST BRICE/VIENNE (512240) - US ORADOUR/GLANE (520476) - GJ (564809)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0 (4)	0 (3)	7	24	2 équipes U11 (EF du Val de Vienne) Mail reçu le : 29/04/26
U10	0 (17)	0 (0)	17		
U9	0 (10)	0 (2)	12	35	RTJ désigné : VIGNAUD Michel – 1100389386 – EF 01/09/25 – CCFI 14 CAILLE Benoit - 1172421500 – EF 19/09/25 – CCFI 10 (U6/U9) licenciés EF du Val de Vienne
U8	0 (14)	0 (1)	15		
U7	0 (5)	0 (0)	5		
U6	0 (3)	0 (0)	3		

US ORADOUR/GLANE (520476) - EF du Val de Vienne (549980) – FC ST BRICE/VIENNE (512240) - CA ST VICTURNIEN (513703) – GJ (564809)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0 (4)	0 (3)	7	24	2 équipes U11 (EF du Val de Vienne) Mail reçu le : 29/04/26
U10	0 (17)	0 (0)	17		
U9	0 (10)	0 (2)	12	35	RTJ désigné : VIGNAUD Michel – 1100389386 – EF 01/09/25 – CCFI 14 CAILLE Benoit - 1172421500 – EF 19/09/25 – CCFI 10 (U6/U9) licenciés EF du Val de Vienne
U8	0 (14)	0 (1)	15		
U7	0 (5)	0 (0)	5		
U6	0 (3)	0 (0)	3		

Analyse des clubs de Départemental 2 A (D2A) :

► **Le club de LUSSAC LES EGLISES (544368)**

Mentionnons que l'équipe seniors masculin 1 du club évoluait en Départemental 3 (D3) la saison précédente.

Aucun responsable technique jeunes (RTJ) n'a été désigné suite aux différents mails et aucune mention d'un RTJ ne figure sur Foot2000 pour le club. De plus, le club ne possède aucune licence dans les catégories U6 à U9 et aucune équipe U11 n'a été engagée.

Le club se trouve en situation irrégulière pour la première année, saison 2025/2026.

La commission déclare le club de LUSSAC LES EGLISES en première année d'infraction au regard des obligations en matière du statut des jeunes (Absence d'équipe U11 engagée, absence de licencié(e) dans les catégories U6 à U9 et absence de RTJ désigné).

Il sera proposé au prochain Comité de Direction du District de Football de la Haute-Vienne une déclaration en 1ère année d'infraction ayant pour conséquence une amende financière de 20 € fixée par le barème financier, sanction prévue par le statut des jeunes, article 4.

► **Le club de LIMOGES CAPO (560164)**

Mentionnons que l'équipe seniors masculin 1 du club évoluait en Départemental 3 (D3) la saison précédente.

Aucun responsable technique jeunes (RTJ) n'a été désigné suite aux différents mails et aucune mention d'un RTJ ne figure sur Foot2000 pour le club. De plus, le club ne possède aucune licence dans les catégories U6 à U9 et aucune équipe U11 n'a été engagée.

Le club se trouve en situation irrégulière pour la première année, saison 2025/2026.

La commission déclare le club de LIMOGES CAPO en première année d'infraction au regard des obligations en matière du statut des jeunes (Absence d'équipe U11 engagée, absence de licencié(e) dans les catégories U6 à U9 et absence de RTJ désigné).

Il sera proposé au prochain Comité de Direction du District de Football de la Haute-Vienne une déclaration en 1ère année d'infraction ayant pour conséquence une amende financière de 20 € fixée par le barème financier, sanction prévue par le statut des jeunes, article 4.

STATUT DES JEUNES DES CLUBS DE D2 B

SA LE PALAIS SUR VIENNE (507946)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	22	0	22	25	2 équipes U11 Mail reçu le : 26/09/25
U10	3	0	3		
U9	15	1	16	44	RTJ désigné : NEDELEC Bruno - 1162422233 – EF 17/10/25 – DFCJ
U8	13	2	15		
U7	10	0	10		
U6	3	0	3		

AS PANAZOL 3 (507113) – GJ Panazol/Vigenal (564819) - VIGENAL (580780)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	17 (14)	0 (0)	31	64	2 équipes U11 Mail reçu le : 20/11/25
U10	17 (13)	3 (0)	33		
U9	19 (17)	2 (1)	39	103	RTJ désigné : DIABY Bacoutogo - 1192419480 – TR 09/07/25 – BMF <u>Nota</u> : Le GJ ne couvre que les catégories U12 à U18
U8	8 (14)	2 (1)	25		
U7	10(17)	0 (0)	27		
U6	8 (4)	0 (0)	12		

ESP LA GENEYTOUSE 1 (527460) – US AUREIL EYJEAUX (590227) - GJ AUREIL/EYJEAUX/LA GENEYTOUSE (565304)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	1 (8)	0 (0)	9	17	2 équipes U11 Mail reçu le : 25/03/26
U10	0 (8)	0 (0)	8		
U9	0 (1)	0 (0)	1	21	RTJ désigné : MAGNAVAL Julien – 1109312449 – EF 26/08/25 - CFF3
U8	5 (6)	1 (0)	12		
U7	3 (2)	1 (0)	6		
U6	1 (1)	0 (0)	2		

US SOLIGNAC LE VIGEN 1 (512102)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	9	1	10	13	1 équipe U11 Mail reçu le : 18/02/26
U10	2	1	3		
U9	8	0	8	22	RTJ désigné : DEBORD Sylvain – 1182422065 – EF 01/09/25 - CCF110
U8	2	0	2		
U7	1	0	1		
U6	11	0	11		

US LIMOGES BASTIDE 1 (582728)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	5	0	5	14	1 équipe U11 Mail reçu le : 25/03/26
U10	9	0	9		
U9	6	0	6	10	RTJ désigné : BOUTEFFAH Smail – 1192420722 – EF 10/12/25 - CCF110
U8	3	0	3		
U7	1	0	1		
U6	0	0	0		

LIMOGES ALOUETTE 1 (521083) - GJ LAF (564517) - MAYOTTE FC LIMOGES (590688)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	11 (1)	0 (0)	12	23	2 équipes U11 (GJ) Mail reçu le : 25/02/26
U10	11 (0)	0 (0)	11		
U9	5 (1)	0 (0)	6	22	RTJ désigné : SIMONNOT Thierry – 1142425071 – EF 18/08/25 - CCFISE
U8	11 (0)	0 (0)	11		
U7	2 (1)	0 (0)	3		
U6	2 (0)	0 (0)	2		

FC ST BRICE SUR VIENNE 1 (512240) - EF du Val de Vienne (549980) – CA ST VICTURNIEN 513703 - US ORADOUR/GLANE (520476) GJ (564809)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0 (4)	0 (3)	7	24	2 équipes U11 (EF du Val de Vienne) Mail reçu le : 29/04/26
U10	0 (17)	0 (0)	17		
U9	0 (10)	0 (2)	12	35	RTJ désigné : VIGNAUD Michel – 1100389386 – EF 01/09/25 – CCFI 14 CAILLE Benoit - 1172421500 – EF 19/09/25 – CCFI 10 (U6/U9) licenciés EF du Val de Vienne
U8	0 (14)	0 (1)	15		
U7	0 (5)	0 (0)	5		
U6	0 (3)	0 (0)	3		

FC DES 2 VALLEES 1 (525459) – GJ UNION SPORTIVE DE LA GORRE (565203) – FC COGNACOIS CYRIEN LAURENTAIS (549619)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	1 (0)	0 (0)	1	12	1 équipe U11 (GJ) Mail reçu le : 02/12/25
U10	9 (2)	0 (0)	11		
U9	7 (1)	0 (1)	9	25	RTJ désigné : CHESSERON Arnaud – 1112456462 - EF 11/08/25 - CCFISE
U8	3 (1)	0 (0)	4		
U7	9 (0)	0 (0)	9		
U6	3 (0)	0 (0)	3		

FOOT SUD 87 (520983)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	2	1	3	9	1 équipe U11 Mail reçu le : 23/02/26
U10	6	0	6		
U9	5	3	8	16	RTJ désigné : VAUTE Benoit – 1129329086 – TR 06/09/25 - BEF
U8	1	0	1		
U7	4	0	4		
U6	3	0	3		

CS FEYTIAT 3 (520177)

CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	8	1	9	30	2 équipes U11 Mail reçu le : 10/09/25
U10	17	4	21		
U9	10	0	10	40	RTJ désigné : JOUGLAR Didier - 1110332693 – TR 22/06/25 - BEF
U8	12	0	12		
U7	9	0	9		
U6	9	0	9		

AF PORTUGAIS 1 (527359)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	0	0	0	0	0 équipe U11
U10	0	0	0		
U9	0	0	0	0	Mail reçu le : Absence de réponse RTJ désigné : Absence
U8	0	0	0		
U7	0	0	0		
U6	0	0	0		

ES BEAUBREUIL 2 (540403)					
CATEGORIES	G	F	TOTAL	TOTAL 2	OBSERVATIONS
U11	13	3	16	27	1 équipe U13 1 équipe U11
U10	10	1	11		
U9	3	0	3	19	Mail reçu le : Absence de réponse RTJ désigné : Absence
U8	8	0	8		
U7	8	0	8		
U6	0	0	0		

Analyse des clubs de Départemental 2 B (D2B) :

► Le club de AF PORTUGAIS (527359)

Mentionnons que l'équipe seniors masculin 1 du club évoluait en Régional 2 (R2) la saison précédente.

Aucun responsable technique jeunes (RTJ) n'a été désigné suite aux différents mails et aucune mention d'un RTJ ne figure sur Foot2000 pour le club. De plus, le club ne possède aucune licence dans les catégories U6 à U9 et aucune équipe U11 n'a été engagée.

Le club se trouve en situation irrégulière pour la première année, saison 2025/2026.

La commission déclare le club de AF PORTUGAIS en première année d'infraction au regard des obligations en matière du statut des jeunes (Absence d'équipe U11 engagée, absence de licencié(e) dans les catégories U6 à U9 et absence de RTJ désigné).

Il sera proposé au prochain Comité de Direction du District de Football de la Haute-Vienne une déclaration en 1ère année d'infraction ayant pour conséquence une amende financière de 20 € fixée par le barème financier, sanction prévue par le statut des jeunes, article 4.

► Le club de l'ES BEAUBREUIL (540403)

Mentionnons que l'équipe seniors masculin 2 du club évoluait en Départemental 2 (D2) la saison précédente.

Aucun responsable technique jeunes (RTJ) n'a été désigné suite aux différents mails et aucune mention d'un RTJ ne figure sur Foot2000 pour le club.

Le club de l'ES BEAUBREUIL se trouve en situation irrégulière pour la première année, saison 2025/2026.

La commission déclare le club de l'ES BEAUBREUIL en première année d'infraction au regard des obligations en matière du statut des jeunes (RTJ non désigné).

Il sera proposé au prochain Comité de Direction du District de Football de la Haute-Vienne une déclaration en 1ère année d'infraction ayant pour conséquence une amende financière de 20 € fixée par le barème financier, sanction prévue par le statut des jeunes, article 4.

3 – Situation des équipes de D1 et D2 en infraction en fin de saison précédente (2024/2025) – (Cf PV n° 5 du 2 juin 2025)

- ANF 87 1 (D1) : 1ère année d'infraction
- VIGENAL FC LIMOGES 1 (D2A) : 2ème année d'infraction
- AC TURQUE LIMOGES 1 (D2A) : 2ème année d'infraction
- US LE DORAT 1 (D2A) : 1ère année d'infraction
- AS ST JOUVENT 1 (D2A) : 2ème année d'infraction
- US ORADOUR/GLANE 1 (D2A) : 1ère année d'infraction
- FC LIMOGES MAYOTTE 1 (D2B) : 1ère année d'infraction

Aucune des équipes de D1 et D2 qui étaient en 1ère ou 2ème année d'infraction la saison précédente (2024/2025) ne sont en infraction pour la saison 2025/2026.

4 – Situation des équipes de D1 et D2 en infraction en fin de saison (2025/2026), sous réserve de validation par le Comité de Direction.

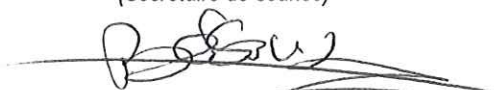
- ES BEAUBREUIL 1 : 1ère année d'infraction
- FC OCCITANE 1 : 1ère année d'infraction
- LUSSAC LES EGLISES 1 : 1ère année d'infraction
- LIMOGES CAPO 1 : 1ère année d'infraction
- AF PORTUGAIS 1 : 1ère année d'infraction
- ES BEAUBREUIL 2 : 1ère année d'infraction

Dossier transmis à la comptabilité du District de Football de la Haute-Vienne pour suite à donner et régularisation.

PARTHONNAUD Christian
(Président Commission Statuts et Règlements)



BERSOUX Isabelle
(Secrétaire de séance)



Procès-Verbal validé par le Secrétaire Général, monsieur **AUTIER Kilian** le
(Secrétaire Général)

22/06/2026

